



NEWSLETTER

Montant minimal de la cotisation à l'AVS/AI au 1^{er} janvier 2020

Le montant de la cotisation minimale à l'AVS/AI facultative sera de CHF 997.50 par année, frais d'administration de 5% compris.

Déclarations du revenu et de la fortune (R+F) 2020

Elles ont été expédiées au mois de décembre 2020. Si vous ne recevez pas la vôtre d'ici le 20 janvier 2021, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter de manière électronique à l'adresse afcot1@zas.admin.ch.

- Votre déclaration sur le revenu et la fortune (R+F) devra nous être retournée par courrier ou courriel **pour le 31 mars 2021**, dûment remplie, datée, signée et accompagnée des justificatifs y relatifs.
- Si, en plus de la version papier, vous recevez une copie de votre déclaration R+F par e-mail, un seul exemplaire, à choix, doit nous être retourné soit par courrier soit par e-mail.
- Tout changement d'adresse ou d'état civil doit être communiqué à la représentation suisse compétente à l'étranger. [Le Guichet en ligne](#) pour les Suissesses et les Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) vous permet également d'annoncer ces changements.

Envois électroniques

Un service d'envoi électronique des correspondances a été mis en place. Cette prestation vous permet de recevoir par e-mail les courriers que nous vous adressons. Si ce service vous intéresse, vous pouvez nous indiquer votre adresse e-mail sur votre déclaration R+F 2020 à l'endroit prévu à cet effet.

Veillez noter que nous vous recommandons d'envoyer votre déclaration de manière électronique à l'adresse afcot1@zas.admin.ch.

Paiement des cotisations

Avez-vous déjà payé vos cotisations pour l'année 2019 ?

Afin d'éviter des intérêts moratoires ou une exclusion de l'assurance facultative, assurez-vous que la totalité de vos cotisations AVS/AI soit payée avant le 31 décembre 2020.

Vous trouverez les [coordonnées de paiement](#) sur notre site internet.

Afin d'éviter de devoir payer la totalité de vos cotisations dans un délai de 30 jours, nous vous invitons à verser des acomptes sur la base du montant de votre dernière cotisation.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année !

Veillez agréer, chères assurées, chers assurés, nos meilleures salutations.

Assurance facultative – Cotisations